

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° 040/SAM/DHW BISKRA 07/2025

Numéro d'identification Fiscal (NIF) du service contractant 0416006000007028

Conformément aux dispositions du Décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Directeur de l'hydraulique de la Wilaya de Biskra informe les entreprises ayant soumissionnées dans le cadre de l'opération :

Renforcement de l'alimentation en eau à partir des eaux souterraines pour l'irrigation de la palmeraie au niveau de la commune d'El-Kantara, wilaya de Biskra.

Objet Appel d'offres national ouvert avec exigence de Capacités Minimales N° 032/SAM/DRE/2025

Paru dans les quotidiens nationaux en date du : 04/09/2025 (Crésus , Al Maoued Al Yaoumi)

Que le marché à été attribué à titre provisoire à l'entreprise soumissionnaire suivante :

N°	Lot	Entreprise	Manant après correction (D.A)	Délais	Critères
01	Lot N° 01 : Réalisation d'un forage agricole sur une profondeur de 1000 ml dans la commune el kantara	la procédure est déclarée infructueuse.			
02	Lot N° 02 : Equipement hydro-électromécanique d'un forage agricole dans la commune el kantara	ETP TPH BARBARI ABD ELHAK Batna	8.114.610,00 DA	28 jours	Moins Disant

Et Conformément à L'article 82 du Décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Biskra dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP et les soumissionnaires qui intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont inviter de rapprocher de la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Biskra au plus tard Trois (03) Jours à compter du premier jour de la publication de cet avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP .